



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
DU LUNDI 29 JANVIER
2024

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2023
Délibération n° 2024-001

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE LUNDI VINGT NEUF JANVIER A DIX NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mardi 23 janvier 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Danielle BARRAUD, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, Thierry BOURREC, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : M. Vincent BARRAILH LAFARGUE A M. Xavier LAGRAVE, Mme Isabelle MECHIN A MME Corinne LAFFITTAU, M. DIDIER MARTIN A M. Claude POMIES.

EXCUSEES : Mme Sandrine SATABIN, Mme Sonia DUBOSC.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Conseillers Municipaux présents : 24
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 3
Conseillers Municipaux excusés : 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2023,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2023 tel qu'il figure annexé à la présente délibération.

A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le



Fait et délibéré en séance publique le 30/01/2024 à 18h00
ID : 040-214000010-20240129-DELIB2024001-DE

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 30 janvier 2024

Le Maire,




Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-